

## CONTRAT DE VILLE 2024-2030

### ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Mobilisés pour l'amélioration de la qualité de vie  
des habitants du quartier de Beauregard à  
Montbrison

# quartiers2030



## Table des matières

La politique de la ville sur le territoire de Loire Forez agglomération .....	4
Qu'est-ce que le contrat de ville ? .....	4
<b>LE CONTRAT DE VILLE 2024-2030.....</b>	<b>6</b>
Une refonte des objectifs et des principes d'intervention au travers de plusieurs textes précisant la définition et les attendus des nouveaux contrats de ville.....	6
Une nouvelle méthodologie d'élaboration (circulaire du 31 août 2023) .....	7
Un nouveau périmètre pour le quartier politique de la ville de Beauregard (décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023) .....	7
La situation du quartier .....	8
3 <sup>ème</sup> constat des ressources à valoriser .....	9
De l'évaluation du contrat de ville 2015-2023 à l'écriture du nouveau contrat de ville.....	10
2022/évaluation participative du contrat de ville 2014-2023.....	10
2023 /octobre-décembre : concertation citoyenne et partenariale pour identifier les principaux défis du quartier.....	10
2024/février : identification des enjeux et des actions à mener .....	11
2024/mars : finalisation du contrat de ville.....	11
<b>UNE VISION PARTAGEE SUR LA SITUATION DU QUARTIER DE BEAUREGARD ET LES ACTIONS/PROJETS A MENER POUR LES RELEVER.....</b>	<b>11</b>
Une vision commune sur les atouts du quartier pour les habitants et les acteurs : un quartier possédant une image revalorisée, bien relié à la dynamique de la ville et avec des projets structurants.....	11
Une perception commune sur les principaux défis du quartier : un quartier avec une situation qui s'est améliorée mais avec des fragilités à prendre en compte .....	12
Les premières perspectives .....	16
<b>LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES.....</b>	<b>18</b>
<b>1 . Engagements quartier de Beauregard 2030 pour la qualité du vivre ensemble (prévention/tranquillité).....</b>	<b>19</b>
1/ Maintenir un climat de tranquillité et de sécurité publique favorisant le vivre ensemble .....	20
2/ Renforcer les réponses préventives adaptées aux besoins des quartiers.....	22
<b>2. Engagements quartier de Beauregard 2030 pour une transition écologique solidaire.....</b>	<b>23</b>
1/ Agir pour des transitions justes avec une approche globale et inclusive.....	24
2/ Lutter contre la fracture numérique.....	26
<b>3 . Engagements quartier de Beauregard 2030 pour l'émancipation, la mobilisation et l'engagement des habitants.....</b>	<b>27</b>
1/ Garantir aux habitants du quartier un accès réel à leur droit, leurs droits sociaux et aux services publics .....	28

2/ Agir pour la réussite, la capacité à choisir sa vie à travers l'éducation, la participation des habitants à la vie culturelle, l'accès à la culture au sport, le soutien à la jeunesse et à la citoyenneté .....	30
3/ Agir pour la participation des habitants .....	32
4 . Engagements quartier de Beauregard 2030 pour le plein emploi par les parcours d'insertion...	34
1/ Prévenir les ruptures dans les parcours d'insertion par une meilleure coordination et complémentarité des acteurs .....	35
2/ « Aller vers » les publics précaires non éligibles au droit commun pour les identifier et les orienter .....	37
3/ Soutenir les acteurs de la médiation vers l'emploi pour renforcer l'attractivité de l'offre de service et lever les freins à l'emploi.....	38
LES CONDITIONS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE AU SERVICE DU PROJET POUR LES HABITANTS DU QUARTIER.....	39
1/ Un contexte local spécifique sur ce « petit » site politique de la ville pouvant impacter la mise en œuvre et le pilotage du contrat de ville .....	39
2/ Les engagements généraux des partenaires .....	40
3/Une organisation au service de la mise en œuvre du contrat de ville.....	40
Concrètement .....	41
LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030.....	46
ANNEXES .....	49
ANNEXE 1 : Convention intercommunale d'attribution.....	49
ANNEXE 2 : Conventions d'abattement de la Taxe Foncière Propriétés Bâties .....	49
ANNEXE 3 : Convention de gestion urbaine de proximité .....	49

## REPERES

### La politique de la ville sur le territoire de Loire Forez agglomération

La politique de la ville désigne le terme regroupant l'ensemble des politiques de lutte contre toutes les formes d'exclusion pour répondre aux difficultés socio-économiques identifiées sur certains quartiers urbains. Elle a vocation à améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers.

Elle est conduite par l'Etat, l'agglomération, la commune concernée et avec d'autres partenaires signataires (Département, France travail opérateurs, bailleurs sociaux, Education Nationale, chambres consulaires, CAF,...) au moyen du contrat de ville. Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les différents acteurs institutionnels.

Suite à la promulgation de la loi du 21 février 2014 pour la ville et la cohésion urbaine, le quartier de Beauregard à Montbrison a été placé en géographie prioritaire politique de la ville pour la première fois. Ce quartier compte environ 1 000 habitants au sein d'une agglomération, qui depuis 2017, totalise 112 000 habitants pour 87 communes.

Il a été identifié sur un critère unique, celui du revenu des habitants. Un quartier prioritaire, au sens réglementaire, compte au minimum 1 000 habitants dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants et concentre une part importante de ménages dont le revenu médian est inférieur au niveau national et à celui de l'unité urbaine de référence.

Les quartiers prioritaires définis à l'échelle nationale deviennent ainsi réglementairement les uniques territoires où des actions pourront bénéficier d'un « droit commun renforcé » et de crédits spécifiques de la part des administrations d'Etat et des autres partenaires.

### Qu'est-ce que le contrat de ville ?

*Le contrat de ville est le levier d'intervention de la politique de la ville*

*Le contrat de ville doit permettre de coconstruire et de partager un projet pour le quartier de Beauregard à long terme ainsi que sa place à l'échelle de la ville et de l'agglomération. Il s'agit de construire des dynamiques et des coopérations spécifiques entre les acteurs pour apporter des réponses innovantes et adaptées aux enjeux du quartier de Beauregard face aux difficultés auxquelles les habitants peuvent être confrontés en matière de tranquillité publique, de précarité, d'accès aux droits, d'éducation, d'emploi,... en rétablissant l'égalité des droits et davantage d'équité sociale.*

### Le contrat de ville c'est :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines, économiques et les axes transversaux jeunesse, égalité femme/homme, prévention des discriminations et pilier IV « valeurs de la République et laïcité ».
- Une gouvernance « ouverte » et plurielle avec les partenaires signataires et les représentants du conseil citoyens

- Un pilotage élargi et porté par un copilotage État/Loire Forez agglomération et la ville de Montbrison. Loire Forez agglomération assure le pilotage stratégique du contrat de ville dans sa globalité et mobilise ses compétences communautaires au travers des orientations stratégiques du contrat de ville. La ville assure le pilotage opérationnel du contrat. Elle est garante de la prise en compte des réalités de proximité. Elle met en œuvre les actions définies par le contrat de ville qui relèvent de toutes les compétences qui lui sont propres et assure l'animation territoriale globale.
- Une animation partenariale à l'échelle du quartier avec des acteurs ressources œuvrant dans le quartier (un animateur de la vie locale, le référent communal politique de la ville, les bailleurs sociaux, le conseil départemental, le conseil citoyens...).
- Le développement de nouvelles façons d'agir en transversalité et l'expérimentation de nouveaux modes d'intervention pour répondre aux besoins spécifiques.

#### Des moyens mobilisés par les partenaires signataires pour la mise en place d'actions en direction des habitants

##### ✦ Des crédits de droit commun

Le contrat de ville engage chaque partenaire à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants du quartier, et lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.

Il ne s'agit pas uniquement de la question des moyens affectés. Il s'agit également de l'adaptation qualitative des modes d'intervention au titre du droit commun concourant à la réalisation des objectifs du contrat (cf. article 5 loi Lamy) pour faire exister l'égalité réelle. Le droit commun correspond ainsi aux engagements financiers des politiques publiques mais aussi ceux qui résultent des effectifs humains, le matériel et les équipements publics installés sur le territoire.

Etat (emploi, éducation, justice, logement, santé, culture ; jeunesse, sport, lutte contre les discriminations, justice, ...)

Région (développement économique, formation professionnelle, ...)

Département (solidarités, insertion sociale et professionnelles, jeunesse, culture, collèges, prévention spécialisée, ...)

Agglomération (emploi, transition écologique, déchets, numérique, mobilités...)

Ville (petite enfance, éducation, jeunesse, sport, action sociale, prévention de la délinquance, aménagement urbain, participation des habitants)

#### ✚ Des moyens spécifiques

Ce sont des moyens financiers qui viennent s'ajouter aux crédits de droit commun pour des dispositifs ou actions spécifiques menées au profit des habitants du quartier de Beauregard

Abattement de la taxe foncière propriétés bâties pour les bailleurs sociaux

Cofinancement d'actions innovantes portées par des associations dans le cadre des appels à projet du contrat de ville

La possibilité de mettre en place des conventions pluriannuelles d'objectifs avec des associations pour augmenter le nombre de projets :

- ✚ structurants pour le quartier
- ✚ portés par une association de grande proximité répondant à un besoin spécifique
- ✚ expérimentaux et innovants nécessitant plusieurs années de mise en œuvre

#### Une prise en compte de la place centrale des habitants : un conseil citoyens

L'implication des habitants dans la définition des projets affectant le développement du quartier est recherchée notamment au travers du conseil citoyens de Beauregard.

#### LE CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Une refonte des objectifs et des principes d'intervention au travers de plusieurs textes précisant la définition et les attendus des nouveaux contrats de ville.

- Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Circulaire du 3 avril 2023 relative aux nouveaux contrats de ville « Quartiers 2030 »
- Circulaire du 15 mai 2023 relative à la concertation citoyenne
- Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030
- Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023
- Décrets du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les modalités particulières de détermination
- Instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030

## Une nouvelle méthodologie d'élaboration (circulaire du 31 août 2023)

- Le recentrage du contrat sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés avec les habitants du quartier et déclinés en actions
- La simplification et l'accélération de l'action publique pour apporter des réponses de qualité
- L'intensification de la mobilisation et de l'articulation des moyens de droit commun de l'ensemble des partenaires
- Une évaluation intermédiaire en 2027 pour ajuster les réponses aux besoins des habitants

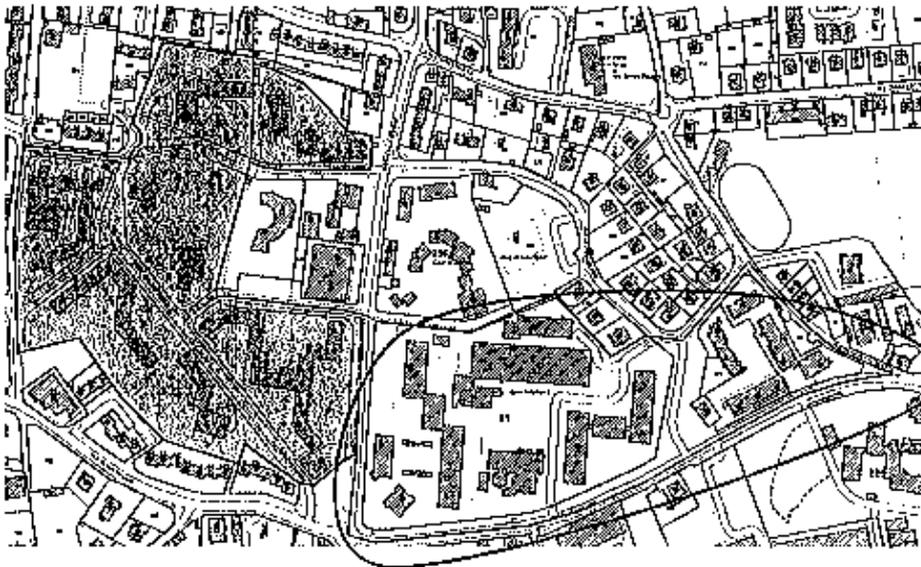
Le principe de l'élaboration de ce nouveau contrat de ville repose sur le croisement de 3 expertises :

- L'expertise d'usage : habitants, usagers (consultation citoyenne)
- L'expertise technique : acteurs locaux intervenant directement ou indirectement sur le quartier
- L'expertise stratégique : élus, signataires du contrat de ville (comité de pilotage-copil)

Un nouveau périmètre pour le quartier politique de la ville de Beauregard (décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023)

La géographie des quartiers politique de la ville est définie par l'Etat sur la base du critère unique de pauvreté. Elle s'applique sur des quartiers de 1 000 habitants ou plus, dont les ménages ont des ressources moyennes inférieures à 60% du revenu médian (soit 1 130 €/mois)

*Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine*



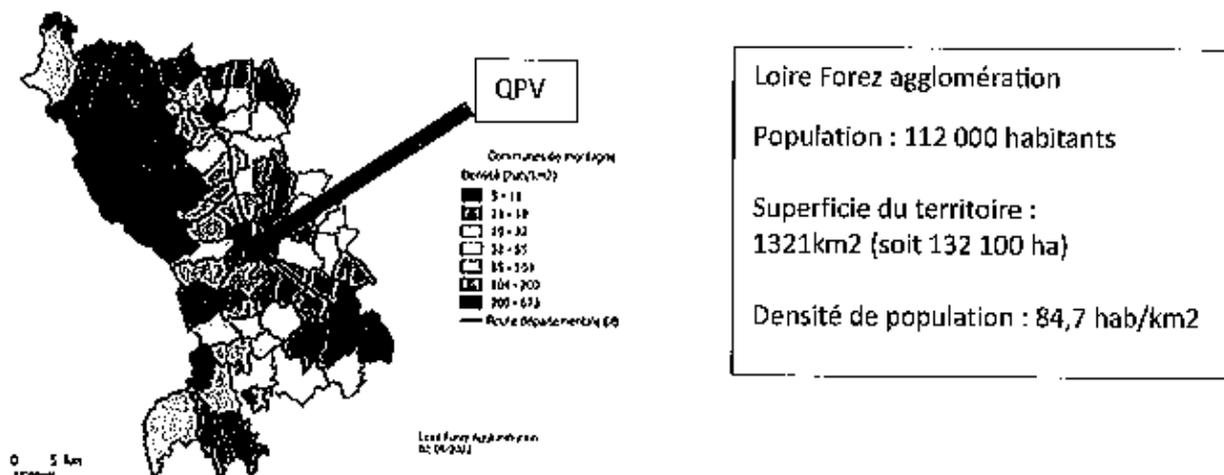
Groupe  
d'habitation  
faubourg de la  
Croix

10 au 14 rue de  
Beauregard  
4 au 8 rue de  
Beauregard  
3 rue des Prés  
Lacroix

Soit : 66  
logements pour  
143 habitants

### La situation du quartier

Le quartier de Beauregard est situé dans la ville de Montbrison (ville de centralité de Loire Forez agglomération), ville chef-lieu de la sous-préfecture. Il comprend sur le périmètre modifié un peu plus de 1 000 habitants



2<sup>ème</sup> constat : des écarts de développement en termes d'emploi avec la ville et l'agglomération plus centrées sur les jeunes et les femmes  
 (données au 31/12/2022 : observatoire de l'emploi)

Un taux d'emploi des 15/64 ans plus faible que sur l'agglomération

Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi 42.7 % contre 70.4 % sur l'agglomération  
 Part des femmes de 15 à 64 ans ayant un emploi 37.3% contre 67.6% sur l'agglomération

Des difficultés potentielles de retour à l'emploi avec de plus faibles niveaux de formation initiale et de qualification des demandeurs d'emploi sur Beauregard : près d'un quart des DEFMA n'a pas de diplôme.

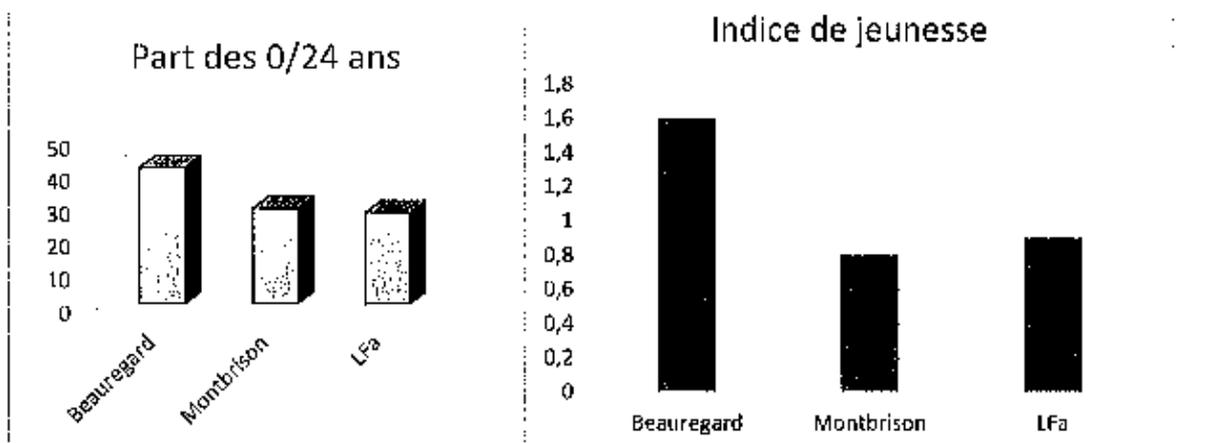
La part de Rsa jeunes est surreprésentée dans le quartier de Beauregard (56%) contre 50 % pour la ville (observatoire de l'emploi au 31/12/2022)  
 2/3 des bénéficiaires du Rsa le sont depuis plus de 3 ans contre la moitié sur le territoire avec une surreprésentation des femmes

3<sup>ème</sup> constat des ressources à valoriser

Le quartier de Beauregard profite de l'attractivité de Montbrison. Ce quartier à proximité du centre-ville permet une accessibilité géographique à tous les services et équipements présents sur la ville. De plus, ce quartier présente une mixité fonctionnelle importante avec également la présence de nombreux équipements structurants et de services (commerces, équipements publics) qui accueillent un public bien plus large que celui du quartier.

La participation citoyenne se restructure. Depuis 2023, le collectif du conseil citoyens s'est recomposé, permettant la mise en place d'une réelle dynamique auprès des habitants favorisant leur accompagnement. Dans le cadre de la mise en place du fond de participation des habitants (en 2022), 3 projets ont pu être cofinancés en 2023.

Un quartier avec un indice de jeunesse plus élevé mais en légère diminution entre 2020 et 2022 (de 1.5 à 1.3) à mettre en perspective avec un léger accroissement du vieillissement des habitants



(Source : Insee en vigueur au 01/01/2023)

Occupants de plus de 65 ans logement social	2016	2018	2020
QPV	-	20%	23%
Montbrison	15%	18%	19%

LFA	13%	15%	16%
-----	-----	-----	-----

De l'évaluation du contrat de ville 2015-2023 à l'écriture du nouveau contrat de ville

2022/évaluation participative du contrat de ville 2014-2023

#### *Les principaux constats de l'évaluation*

- Une mise en œuvre des actions et des dispositifs liés à la politique de la ville qui ont montré un effet levier au bénéfice des habitants du quartier mais à conforter pour poursuivre la prise en compte des besoins spécifiques (540 600 € de crédits spécifiques ont été mobilisés par les partenaires pour cofinancer 76 actions dans le cadre des appels à projet).
- Une participation des habitants à renforcer et à formaliser (mettre en place les conditions pour construire une culture commune sur la participation ; animer et former pour un conseil citoyens opérationnel ; inscrire l'action du conseil citoyens au plus près des réalités quotidiennes du quartier).
- Une animation locale du contrat de ville à structurer pour améliorer son opérationnalité avec les acteurs locaux
- Une place affirmée des actions de médiations culturelles. Plus de 10 actions de développement culturel, avec un retour « au droit commun » sur le quartier. Ces actions ont été un vecteur de médiation entre les habitants, entre les habitants et les acteurs, dans un processus de création, de développement culturel et d'insertion sociale. Elles les ont mobilisés fortement et ont favorisé la mixité.
- Une gouvernance globale du contrat à adapter au contexte spécifique de ce site de 1 000 habitants sur un territoire de 112 000 habitants composé de 87 communes pour conforter la légitimité de la politique de la ville.

2023 /octobre-décembre : concertation citoyenne et partenariale pour identifier les principaux défis du quartier

#### *Consultation des habitants*

- Consultation citoyenne via la plateforme Quartiers 2030
- Des actions spécifiques menées avec les habitants du quartier

Passation d'un questionnaire (23 retours, 32% de moins de 25 ans et 50% de 45/59 ans ; 36% d'employés/ouvriers et 27% en recherche d'emploi ; 60% d'hommes répondant)

Une réunion avec le conseil citoyens en présence du Sous-Préfet et du Maire de la ville

Une action spécifique dans le cadre du Conseil Local de santé mentale, « la santé mentale dans mon quartier » autour des notions de santé mentale et bien-être au quotidien en présence d'élus, d'habitants et d'acteurs locaux.

Des temps d'échanges informels avec les habitants menés par l'animateur de la vie locale et lors des commissions de sélection du fond de participation des habitants

- Une consultation des habitants à l'échelle du territoire de LFa sur leur représentation de la santé mentale et de leur ressenti au sujet de la santé mentale (notamment suite à la crise sanitaire) : 11 retours sur 250.

#### Consultation partenariale

- Un groupe de travail avec tous les acteurs locaux œuvrant dans le quartier pour identifier les atouts, les défis avec une attention particulière sur la participation des habitants et les actions/projets à mener pour améliorer la qualité de vie des habitants du quartier.
- Une réunion des partenaires signataires pour identifier les premiers enjeux pour le quartier en s'appuyant sur les rendus des différentes consultations.

#### 2024/février : Identification des enjeux et des actions à mener

- Un comité technique pour partager une vision commune du quartier et construire les conditions pour la mise en œuvre du projet de quartier en cohérence avec le projet municipal, de l'agglomération, des orientations nationales et des dispositifs globaux se déployant à l'échelle du territoire communautaire.
- Un comité de pilotage restreint pour finaliser le travail du comité technique et préparer la présentation du futur contrat en comité de pilotage élargi.
- Ecriture du contrat de ville.

#### 2024/mars : finalisation du contrat de ville

- Validation du contrat de ville par le comité de pilotage des partenaires signataires
- Signature du contrat de ville
- Restitution auprès des acteurs et des habitants et lancement de l'appel à projet 2024

### UNE VISION PARTAGEE SUR LA SITUATION DU QUARTIER DE BEAUREGARD ET LES ACTIONS/PROJETS A MENER POUR LES RELEVER

Une vision commune sur les atouts du quartier pour les habitants et les acteurs : un quartier possédant une image revalorisée, bien relié à la dynamique de la ville et avec des projets structurants.



Les acteurs notent que l'image du quartier s'est améliorée. De nombreuses actions ont été menées depuis la signature du contrat de ville pour améliorer le cadre et la qualité de vie. « C'est un quartier avec une jeunesse présente et des actions de solidarités entre voisins d'un groupe d'immeubles »

Pour les acteurs, le quartier de Beauregard est agréable, bien relié au centre-ville. Il possède des services et des commerces de proximité qui, non seulement, facilitent l'accessibilité des habitants mais encore ouvrent le quartier sur l'extérieur par la fréquentation d'habitants de l'unité urbaine.

La présence forte de deux bailleurs sur le quartier, dont une antenne pour Loire Habitat, permet une proximité avec les locataires. Les bailleurs effectuent des travaux d'entretien qui participent fortement à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

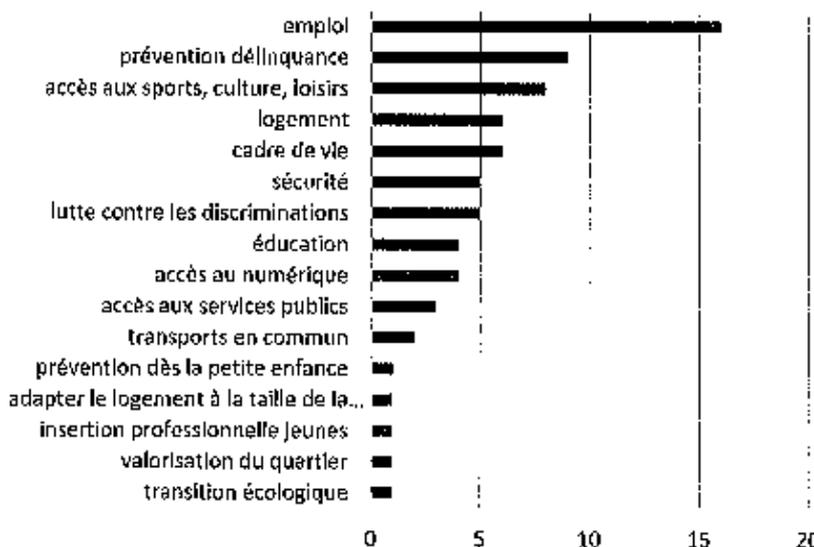
Des projets structurants menés ces dernières années et des projets en cours (stratégie patrimoniale des bailleurs, city stade, aménagement de la placette, nouvelle école, pôle enfance...) ont permis d'améliorer le cadre de vie des habitants et de poursuivre l'ouverture du quartier sur la ville.

La création d'un conseil citoyens, dès 2016, a permis de préfigurer la place de la parole des habitants dans la dynamique du quartier et auprès des différents acteurs.

Une perception commune sur les principaux défis du quartier : un quartier avec une situation qui s'est améliorée mais avec des fragilités à prendre en compte

*L'accès à l'emploi, la tranquillité/la sécurité/le cadre de vie, les préventions, l'accès aux droits et aux services publics et l'éducation sont au cœur des préoccupations des habitants et des acteurs*  
Habitants

### Quels sont pour vous les principaux défis à relever dans votre quartier ?



Le défi en matière d'emploi est notamment identifié par les jeunes de moins de 25 ans ayant

#### Pour le conseil citoyens

La prévention de la délinquance/sentiment d'insécurité ;  
 Une ouverture à accentuer du quartier vers l'extérieur ;  
 Une dynamique associative à faire émerger ;  
 Un travail à mener sur l'engagement individuel avec une attention particulière aux jeunes (17/25 ans) ;  
 Un travail sur la mise en place des conditions pour une participation réelle des habitants sur les projets pour le quartier ;  
 Une amélioration de la sociabilisation des habitants entre eux et vers l'extérieur pour améliorer l'interconnaissance et la solidarité entre voisin (« tendance au chacun chez soi ») ;  
 Un conseil citoyens à faire connaître  
 Une intégration à renforcer notamment avec l'apprentissage de la langue française ;  
 Un accompagnement pour l'accès à leurs droits à mettre en place pour les habitants les plus fragiles.

répondu au questionnaire

Les défis pour les acteurs

Les principaux défis identifiés nécessitent de réduire les écarts de développement autour de trois

#### Qualité du cadre de vie et du vivre ensemble

- ✦ Comment accompagner le changement de comportement des locataires vis-à-vis des déchets (encombrants et autres) et dans la perspective de la mise en place de la TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative)?
- ✦ Comment améliorer l'usage et l'appropriation des espaces publics par les habitants ?
- ✦ Comment agir de manière concertée en matière de prévention de la délinquance sur le quartier ?
- ✦ Comment favoriser le bien-être psychique, la prévention des addictions et la santé globale des habitants
- ✦ Comment prendre en compte le vieillissement des habitants notamment en matière d'adaptation des logements ?

#### Emploi

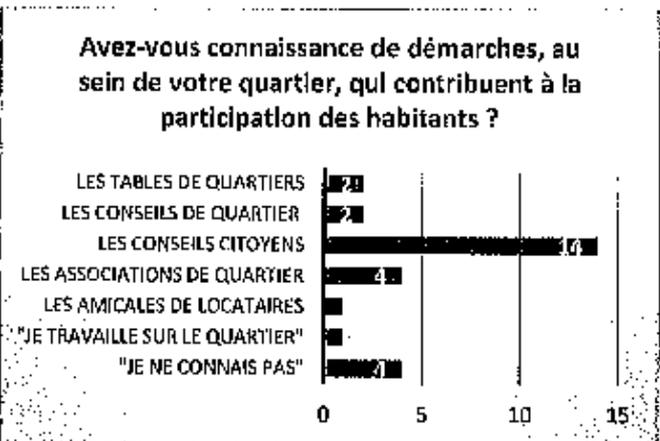
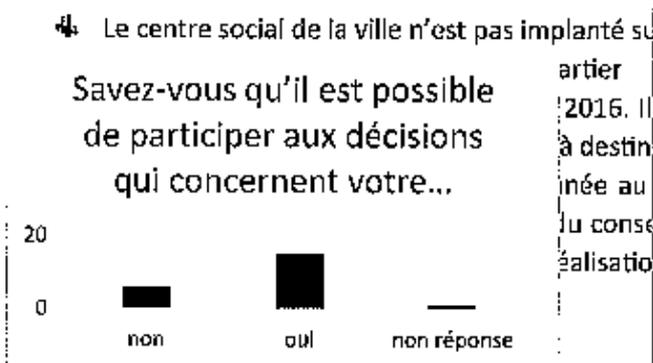
- ✦ Comment améliorer l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi et non accompagnées et/ou avec des difficultés nécessitant un accompagnement en amont de l'orientation vers le droit commun en mobilisant :
  - Une logique de parcours à construire en concertation partenariale sur le quartier
  - Une prise en compte globale de chaque personne et adaptée à sa situation particulière
  - Un « repérage » des personnes éloignées du droit commun (aidants, femmes ayant cessé de travailler pour s'occuper de leurs enfants, décrocheurs...)
- ✦ Comment favoriser un apprentissage des savoirs de base adapté aux besoins et aux parcours individuels pour « comprendre le monde, s'exprimer et y trouver sa place » ?

#### Emancipation et pouvoir d'agir

- ✦ Comment investir de manière renforcée dans l'accès aux droits et l'autonomie numérique pour garantir une égalité réelle ?
- ✦ Comment encourager la réussite éducative ?
- ✦ Comment accompagner les jeunes dans leurs parcours d'autonomie et d'intégration en s'appuyant sur l'engagement et la citoyenneté ?
- ✦ Comment faire pour améliorer le vivre ensemble, favoriser le lien social, l'intégration et lutter contre l'isolement ?
- ✦ Comment mobiliser l'expertise d'usage des habitants pour co-construire des actions adaptées aux besoins (aller vers, soutenir les initiatives...)?
- ✦ Comment améliorer l'accessibilité globale à l'offre culturelle et artistique tout au long de la vie ?
- ✦ Comment améliorer la connaissance du conseil citoyens ?

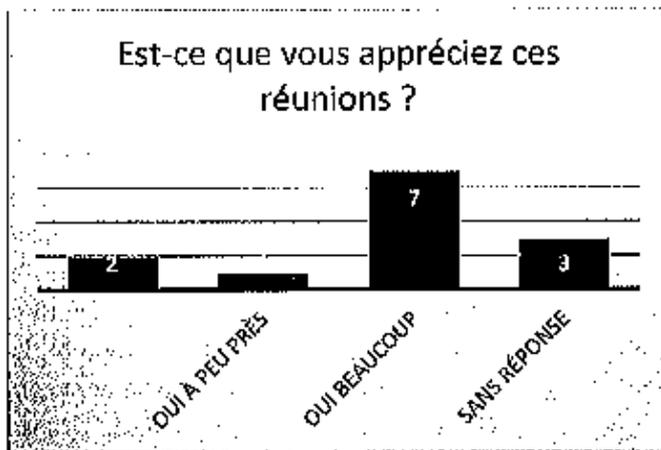
Une dynamique habitants en émergence, à conforter et à formaliser

Le contexte sur le quartier



Les démarches de participation des habitants sont rares. La démarche d'appropriation commune habitants/acteurs.

Une expérience de participation positive pour certains habitants mais une démarche qui peut sembler éloignée de leur quotidien



### Qu'est ce qui vous empêche de participer ?

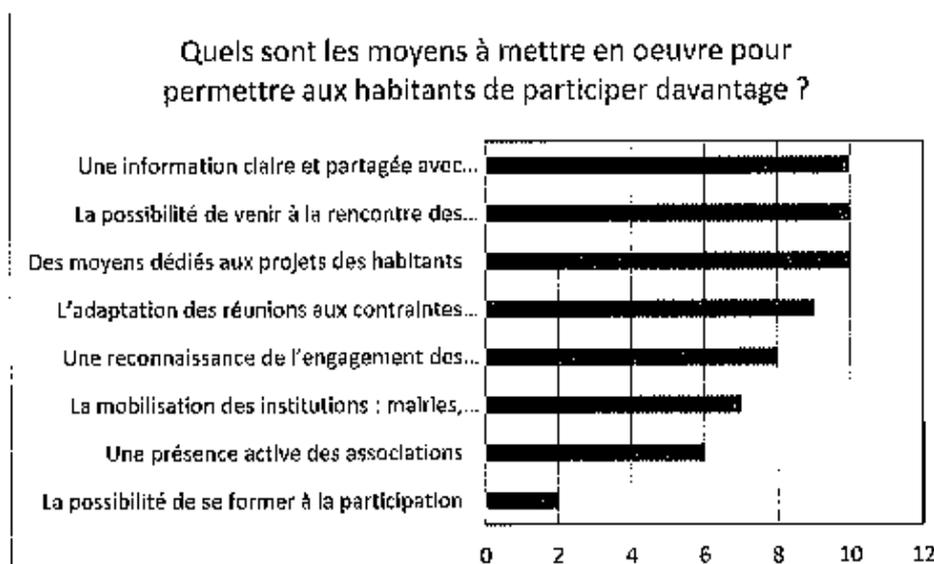


■ Je ne connais pas ■ je n'ai pas envie  
 ■ souvent le soir ■ sans réponse

Pour les acteurs, la connaissance des dispositifs de participation existe même si elle est à conforter par des actions de sensibilisation afin d'informer les habitants sur les enjeux, la plus-value et le cadre de la participation et prendre en compte les attentes des habitants.

Une dynamique est à mettre en œuvre pour faire des habitants des acteurs à part entière avec une meilleure prise en compte de leurs besoins et de leur plus forte sollicitation dans la définition et la mise en œuvre des projets

Les habitants consultés ont identifié les leviers à mobiliser pour améliorer les dispositifs de participation qui sont au cœur de leurs préoccupations.



Pour les acteurs locaux, la participation des habitants est une des conditions principales pour mettre en place des réponses adaptées. Toutefois, en l'absence de cadre formel et partagé entre les habitants, les élus et les acteurs, les conditions nécessaires à la construction d'une culture commune sur la participation ne sont pas réunies, pour inscrire les actions au plus près de la réalité quotidienne et valoriser le pouvoir d'agir des habitants.

## Les premières perspectives

### En matière de qualité du vivre ensemble (tranquillité/sécurité/cadre de vie)

La politique de la ville a pour objet, entre autres, d'améliorer le cadre de vie pour participer à la qualité du vivre ensemble. Des dispositifs spécifiques sont mis en œuvre, notamment l'abattement de la Taxe foncière propriétés bâties en contrepartie de la mise en place d'une gestion urbaine et sociale de proximité. Il s'agit d'une démarche partenariale qui comprend l'ensemble des actions contribuant au bon fonctionnement quotidien d'un quartier, autour des espaces communs, à travers la propreté, la maintenance, la sécurité, le lien social, les usages... Cette gestion urbaine n'ayant pas pu se déployer pleinement sur le précédent contrat, des fragilités en la matière ont pu être identifiées par les habitants et les acteurs

### En matière d'emploi

Malgré une situation de l'emploi qui s'améliore en termes de demandeurs d'emploi (71 DEFMA A au 30 novembre 2023 contre 75 au 31 mai 2022), cette thématique est un défi commun centrée sur la question de l'amélioration de l'employabilité des habitants, notamment ceux non éligibles au droit commun avec un repérage et un accompagnement spécifique des habitants éloignés des institutions (dont aidants familiaux, conjoints,...)

### En matière de transition écologique

Cette thématique n'a été citée qu'une fois par les habitants sur la dimension de l'intégration des enjeux liés à la transition écologique dans le questionnaire. Il est probable que l'intitulé de l'item soit quelque peu abstrait. Toutefois, la question de l'accès au numérique est identifiée comme enjeu.

En revanche, pour les acteurs, la transition écologique représente un défi sociétal qui sera à relever tout particulièrement auprès des habitants du quartier de Beaugregard afin de ne pas accroître les inégalités. Il est très important d'aller vers un développement durable avec l'adhésion des habitants pour accompagner le changement attendu (via des expérimentations) sur, notamment, les problématiques liées à la gestion/réduction des déchets et à l'accès à une alimentation durable.

### En matière d'émancipation

Les défis identifiés autour de l'éducation, de la participation des habitants, de l'accès aux droits et aux services, de l'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs posent la double question de l'accessibilité globale à l'offre de service et du pouvoir d'agir des habitants pour acquérir une autonomie et devenir acteur de leurs vies.

### Une thématique transversale pour participer de la réduction des écarts de développement

Un travail important à mener sur les pratiques avec un renforcement de la pratique d'« aller vers » et sur l'accessibilité à l'offre de services et aux services.

Un renforcement de la coordination des acteurs pour construire avec les habitants des accompagnements globaux dans une logique de parcours tout en évitant les ruptures potentielles.



## LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES

### 4 orientations pour le quartier politique de la ville de Beauregard

1. **Engagements quartier de Beauregard 2030 pour la qualité du vivre ensemble (prévention/tranquillité)**
2. **Engagements quartier de Beauregard 2030 pour une transition écologique solidaire**
3. **Engagements quartier de Beauregard 2030 pour l'émancipation, la mobilisation et l'engagement des habitants**
4. **Engagements quartier de Beauregard 2030 pour le plein emploi par les parcours d'insertion**

La définition des orientations est le fruit d'un travail collectif qui a reposé sur le croisement de 3 expertises :

- L'expertise d'usage : habitants, usagers (consultation citoyenne)
- L'expertise technique : acteurs locaux intervenant directement ou indirectement sur le quartier (groupes de travail et comité technique pour consolider une vision partagée des enjeux à mettre en œuvre pour les habitants du quartier)
- L'expertise stratégique : élus, signataires du contrat de ville (comité de pilotage)

Les orientations et leur déclinaison en objectifs opérationnels ont été proposées au comité de pilotage du 08 mars 2024 par l'équipe projet du contrat de ville et le comité technique. Ces orientations intègrent la thématique transversale identifiée lors de la consultation des partenaires pour améliorer la réduction des écarts de développement (renforcement de la pratique d'« aller vers » et renforcement de la coordination des acteurs pour construire avec les habitants des accompagnements globaux dans une logique de parcours tout en évitant les ruptures potentielles).

Ces orientations intègrent une nouvelle dimension, celle du développement culturel, dans sa double dimension sociale et territoriale en s'appuyant sur le projet culturel de territoire. Il permet de créer les conditions de la mise en relation entre acteurs et de la coopération autour de projets, d'améliorer la participation citoyenne à tous les niveaux de travail et de favoriser la créativité sur les aspects urbains et sociaux du contrat de ville.

*Sources : les données quantitatives, dans l'attente de la mise en ligne des données statistiques QPV 2024 de l'Insee sont au 31/12/2022 (observatoire partenarial de l'emploi, données CAF, site Balises,...)*

## 1 . Engagements quartier de Beauregard 2030 pour la qualité du vivre ensemble (prévention/tranquillité)

Les habitants et les acteurs du quartier partagent un constat commun sur la nécessité de prendre en compte dans ce nouveau contrat les questions de tranquillité/sécurité pour améliorer la qualité du vivre ensemble.

Les solutions identifiées portent sur la gestion partagée des espaces publics et résidentiels ainsi que sur des actions spécifiques de prévention pour renforcer le bien vivre ensemble. Il convient de mettre en place une démarche dynamique partenariale favorisant la participation active des habitants pour accompagner les évolutions du quartier.

*+ de 90 % des dépenses liées à l'abattement de la taxe foncière propriétés bâties étant consacrées à l'entretien du bâti, les moyens liés à l'animation et au vivre ensemble sont peu développés*

*Environ 75 % des habitants constatent que la qualité du vivre ensemble et la tranquillité publique sont à renforcer*

### Répondre aux enjeux identifiés

**1/ Maintenir un climat de tranquillité et de sécurité publique favorisant le vivre ensemble**

**2/ Renforcer les actions de prévention**

## 1/ Maintenir un climat de tranquillité et de sécurité publique favorisant le vivre ensemble

*Par la prise en compte du sentiment d'une altération du lien social et de la tranquillité publique par les habitants et les acteurs, il est attendu par ce nouveau contrat de renforcer la coordination des acteurs et la participation des habitants en faveur du cadre de vie. Il conviendra également de réaffirmer les valeurs de la République autour de la citoyenneté/citadinité afin qu'elles puissent se concrétiser au quotidien.*

### **Partenaires compétents**

**Bailleurs +++**

**Ville +++**

**Etat +++**

### **Partenaires Impliqués**

**Agglomération ++**

**Associations ++**

**Conseil citoyens ++**

### **Objectifs**

- ✚ Intégrer la tranquillité publique dans le pilotage et l'animation de gestion urbaine de proximité (GUP) pour répondre aux difficultés du quotidien.

*Elaboration d'une nouvelle convention GUP (construire une nouvelle démarche d'amélioration du cadre de vie et de la quotidienneté des habitants du quartier par la coordination renforcée de l'action publique sur les espaces collectifs ; mettre en œuvre et articuler des actions collectives et individuelles dans une démarche participative pour et avec les habitants en s'appuyant sur leur expertise d'usage).*

*Accompagnement à l'implication des habitants-locataires ; Renforcement du partenariat bailleurs / acteurs du quartier pour garantir l'accueil et l'intégration des ménages nouveaux.*

*Elaboration et animation partenariale des nouvelles conventions d'utilisation de la Taxe Foncière Propriétés bâties en recherchant la convergence entre les axes d'intervention sur l'utilisation de l'abattement de la TFPB et les orientations du contrat de ville (notamment lors de la mobilisation des crédits spécifiques) pour assurer la complémentarité des actions menées autour de la tranquillité publique et résidentielle.*

- ✚ Renforcer l'appropriation des espaces publics par les habitants pour en traiter les dysfonctionnements et prendre en compte leur maîtrise d'usage sur les projets d'aménagement du quartier.

*Construction et mise en place des projets participatifs sur l'organisation de l'espace public, organisation de manifestations sur ces espaces (développement de chantiers éducatifs/d'insertion, diagnostics en marchant, développement d'espaces de dialogues acteurs/habitants...)*

*Développement des interventions visant l'organisation des espaces et implication des habitants dans la réalisation de projets collectifs (parc pour enfant, local jeunes, jardins partagés...).*

- ✚ *Conforter le rôle du CLSPD avec la mise en place d'instances thématiques partenariales pour construire des réponses adaptées aux objectifs du contrat de ville.*

*Amélioration de l'interconnaissance des acteurs, la connaissance des besoins des habitants sur le quartier, les échanges d'informations, identification des formes de délinquance, renforcement de la prise en charge, construction des pratiques d'« aller vers », notamment à destination des personnes vulnérables, construction d'une stratégie locale de prévention de la délinquance.*

- ✚ *Raffermir et promouvoir les valeurs de la République et la laïcité au quotidien.*

*Accompagnement et formation des acteurs locaux pour leur permettre d'adopter un positionnement adapté et d'être en mesure d'apporter des réponses conformes au cadre légal dans une logique de dialogue et de pédagogie.*

*Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des habitants (débats ; conférences ; visites de la sous-préfecture ; évènementiels lors de la journée de la laïcité, ...).*

## 2/ Renforcer les réponses préventives adaptées aux besoins des quartiers

*Agir pour une amélioration durable de la qualité du vivre ensemble nécessite de penser les actions en termes de prévention associant les habitants afin d'éviter les facteurs de risque pouvant impacter la tranquillité publique et le sentiment de sécurité. Ces actions permettront une mobilisation partagée pour améliorer la connaissance des différents phénomènes et augmenter le pouvoir d'agir.*

### **Partenaires compétents (avec +++)**

**Ville +++**

**Etat +++**

### **Partenaires Impliqués**

**Département +**

**Agglomération ++**

**Associations ++**

### **Objectifs**

- ✦ Construire des actions spécifiques pédagogiques de prévention de la délinquance.

*Construction d'actions partenariales innovantes à caractère éducatif et social en recherchant l'implication des habitants (chantiers éducatifs, actions de promotion de la citoyenneté, des valeurs de la République et de la laïcité) afin de prévenir pour protéger sur le quartier de Beaugard les passages à l'acte ou à la récidive.*

- ✦ Développer des actions spécifiques en matière de prévention des conduites à risques.

*Expérimentations d'actions innovantes sur la prévention des conduites à risques en s'appuyant sur la dynamique du contrat local de santé 2023/2026 signé à l'échelle de l'agglomération entre l'Etat, l'ARS, la CPAM, la MSA, le CH du Forez, la CPTS du Forez et Loire Forez agglomération en complémentarité des autres dispositifs nationaux.*

- ✦ Mettre en place des actions de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité.

*Actions visant à objectiver les inégalités femmes/hommes, les discriminations potentielles sur le quartier ; actions de sensibilisation à ces thématiques auprès des élus, acteurs et habitants*

*Actions de renforcement de l'accès à l'information auprès des habitants du quartier*

## 2. Engagements quartier de Beauregard 2030 pour une transition écologique solidaire

La transition écologique représente un défi sociétal qui sera à relever tout particulièrement par les habitants du quartier de Beauregard afin de ne pas accroître les inégalités. Il est très important d'aller vers un développement durable avec l'adhésion des habitants pour accompagner le changement attendu (via des expérimentations) et notamment concernant les problématiques liées à la gestion/réduction des déchets et l'accès à une alimentation durable. Il s'agit de créer une dynamique de coopération et d'interconnaissance (habitants, élus, acteurs locaux) pour co-construire un cadre d'intervention soucieux de l'environnement qui place au centre la qualité de vie, la lutte contre les inégalités, la cohésion et qui mobilise les habitants sur leur quotidien vécu.

*Mise en place à court terme de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi)*

*15 % des foyers n'ont pas d'équipements numériques*

*21 % des habitants n'ont pas d'adresse mail*

### **Répondre aux enjeux identifiés**

**1/ Agir pour des transitions justes avec une approche globale et inclusive**

**2/Lutter contre la fracture numérique**

## 1/ Agir pour des transitions justes avec une approche globale et inclusive

### Partenaires compétents

**Etat ++**

**Ville ++**

**Agglomération ++**

### Partenaires Impliqués

**Bailleurs sociaux**

**Associations +++**

*Faire avancer la transition écologique vers une société plus durable et solidaire demande d'intégrer les habitants du quartier de Beauregard aux évolutions attendues en matière de réduction des déchets, d'alimentation durable (développée dans la stratégie du Pacte des solidarités) et de transition numérique. Les actions à mener seront centrées sur l'accompagnement au changement de comportement pour réaliser la transition écologique et solidaire attendue.*

### Objectifs

- ✦ Accompagner le changement pour une amélioration de la réduction/ gestion des déchets, la mise en place/gestion des composteurs collectifs et préparer la mise en place de la TEOMI.

*Actions partenariales d'information, de sensibilisation et d'accompagnement au changement de comportement des habitants en partant des besoins/des réalités des habitants du quartier.*

*Mise en place de la TEOMI avec un accompagnement des habitants avec des outils partagés de sensibilisation et d'information (maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens.)*

- ✦ Faciliter l'accès à une alimentation durable et de qualité (hors aide alimentaire).

*Expérimentation de la sécurité sociale alimentaire, mise en place d'actions en cohérence avec le projet alimentaire territorial (PAT), actions de découverte des fruits et légumes par des actions pédagogiques (incroyables comestibles).*

- ✦ Accompagner les défis du quartier par des actions culturelles pour donner à voir d'autres modèles de développement en s'appuyant sur le projet culturel de territoire.

*Actions culturelles et sensibles pouvant permettre aux habitants de porter un regard nouveau sur leur environnement de proximité, contribuer à révéler les transformations sociétales à mener.*



## 2/ Lutter contre la fracture numérique

*Une transition juste est solidaire demande, face à la généralisation de la numérisation des démarches administratives et de la vie quotidienne à accompagner les habitants du quartier pour faire de l'usage du numérique un levier pour une inclusion renforcée en s'appuyant notamment sur le volet médiation du SDTAN (schéma directeur territorial de l'aménagement numérique), en lien avec les objectifs de France numérique ensemble et les acteurs ressources existants déjà sur le territoire.*

### **Partenaires compétents (avec +++)**

**Etat++**

**Département +++**

**Agglomération ++**

**Ville ++**

### **Partenaires Impliqués**

**Associations ++**

### **Objectifs**

- ⚡ Répondre aux besoins d'accompagnement aux e-démarches.

*Réactualisation de la connaissance des besoins en matière de médiation numérique des habitants; identification des publics cible, élaboration d'une stratégie partenariale d'accompagnement; mise en place de pair-aidance numérique et d'actions d'accompagnement à l'autonomie numérique...).*

- ⚡ Accompagner les habitants vers un usage raisonné du numérique.

*Identification des différents usages du numérique des habitants du quartier; actions de sensibilisation à tous les âges sur l'exposition aux écrans; utilisation du numérique en sécurité au quotidien; actions d'éducation à l'accès aux médias et outils numériques, ...).*

### 3 . Engagements quartier de Beauregard 2030 pour l'émancipation, la mobilisation et l'engagement des habitants

Les défis identifiés autour de l'éducation, de la participation des habitants, de l'accès aux droits et aux services, de l'accès à l'offre culturelle, sportive et de loisirs posent la double question de l'accessibilité globale à l'offre de service et du pouvoir d'agir des habitants pour acquérir une autonomie et devenir acteurs de leur vie.

Renforcer l'égalité républicaine dans le quartier de Beauregard et améliorer les conditions et les perspectives de vie des habitants demande à agir pour et avec eux au travers d'une démarche transversale visant à agir pour l'émancipation, la réussite et la capacité à choisir sa vie.

Part de 16/25 ans non scolarisés et sans emploi sur le quartier : 32.8 %

Un indice de jeunesse de 1.3 pour le quartier contre 0.7 pour la commune

45 % des habitants, allocataires de la CAF, en dessous du seuil de bas revenus (33.7% pour la ville

Quotient familial moyen 612 contre 766 pour la ville

43.8% de familles monoparentales (35.8% sur la ville)

Part des étrangers parmi la population 22.2%

## 1/ Garantir aux habitants du quartier un accès réel à leur droit, leurs droits sociaux et aux services publics

*L'accès aux droits, au sens large, est plus complexe pour les personnes en situation de précarité. Il s'agit de mettre en place les conditions partenariales pour permettre à chacun de connaître ses droits et de bénéficier d'un accompagnement adapté pour les faire valoir et améliorer l'accès aux services publics. La mise en œuvre de cet objectif s'articulera avec le Pacte des solidarités sur son axe 3 : la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et l'« aller vers ».*

### **Partenaires compétents (avec +++)**

**Etat ++**

**Département +++**

**Ville +++**

### **Partenaires Impliqués**

**Associations +++**

### **Objectifs**

- ✦ Connaître les besoins spécifiques des habitants du quartier sur son nouveau périmètre.

*Réactualisation de l'ABS 2015, observation locale en continue de la fréquentation des lieux d'accueil du public, évaluation partenariale des évolutions, partage des outils d'observation entre acteurs, veille sur les pratiques innovantes.*

- ✦ Renforcer et adapter les dispositifs d'apprentissage de la langue française aux besoins des habitants.
- ✦ Développer des actions/expérimentations d'« aller vers » les publics éloignés des institutions pour créer de la confiance et prendre en compte leurs paroles (sortir de la logique de guichet).

*Renforcement de la fonction de repérage et d'orientation/accompagnement par des relais de proximité.*

*Soutien aux associations intervenant en relais des institutions dans les expérimentations d'informations ciblées, orientation et accompagnement.*

- ✦ Structurer un réseau d'acteurs locaux intervenant sur le quartier.

*Amélioration de l'interconnaissance, articulation des fonctions et des rôles entre non professionnels et professionnels de l'intervention sociale ; échanges de bonnes pratiques ; information en continue sur les évolutions des dispositifs d'aide ; actions/animation partenariales à destination des habitants l'orientation des publics.*

*Promotion des initiatives interinstitutionnelles et des partenariats publics/privés pour faciliter les démarches des habitants et mieux prendre en compte leurs difficultés.*

*Actions pour renforcer l'interconnaissance entre les professionnels et les habitants.*

- ✚ Rendre lisible et accessible aux habitants du quartier l'offre de services globale.

*Actions de communication spécifiques à destination des habitants du quartier avec une simplification du langage institutionnel en langage facile à comprendre*

*Diversification des canaux de distribution en s'appuyant sur les structures relais pour diffuser l'information*

2/ Agir pour la réussite, la capacité à choisir sa vie à travers l'éducation, la participation des habitants à la vie culturelle, l'accès à la culture au sport, le soutien à la jeunesse et à la citoyenneté

Il s'agit de créer les conditions pour que les habitants puissent « passer à l'action », développer des initiatives, élaborer leur projet de vie... en les mobilisant et en les soutenant pour qu'ils puissent accéder aux différentes ressources nécessaires.

### **Partenaires compétents**

**Etat** +++

**Département** +++

**Ville** +++

**CAF** +++

### **Partenaires impliqués**

**Agglomération** +

**Associations** +

### **Objectifs**

- ✚ Renforcer la place des parents au sein de la communauté éducative pour développer l'expression des parents et accompagner la parentalité.

*Actions visant à soutenir et valoriser les compétences des parents dans leur rôle éducatif pour leur permettre de mieux comprendre et de participer au fonctionnement du système éducatif.*

*Création d'un réseau des acteurs de terrain dans le domaine de l'éducation (établissements scolaires, services municipaux, associations, parents d'élèves...).*

- ✚ Favoriser la pratique artistique dès le plus jeune âge et tout au long de la vie

*Actions s'appuyant sur la démarche du 100% EAC co-portée par Loire Forez agglomération.*

*Construction de parcours éducatifs artistiques et culturels des élèves.*

- ✚ Garantir l'égalité d'accès à l'offre culturelle et artistique sur la ville.

*Renouveler l'utilisation des lieux culturels par un diagnostic avec les habitants sur leur l'accessibilité globale.*

*Poursuite des actions hors les murs.*

*Soutien aux démarches culturelles émancipatrices (accompagnement des habitants à se sentir légitimes à pratiquer une activité culturelle ; action de sensibilisation ; actions artistiques pour et avec les habitants du quartier pour reconnaître l'habitant comme porteur d'une culture singulière et soutenir son expression).*

*Sensibilisation aux droits culturels et médiation en s'appuyant sur le projet culturel de territoire.*

•4 Valoriser la jeunesse dans son pouvoir d'agir.

*Développement d'espaces de dialogue avec les jeunes pour renforcer la reconnaissance de leur parole dans le quartier.*

*Développement d'actions d'éducation à la citoyenneté, la laïcité et à la solidarité auprès du public jeune.*

*Actions visant à décloisonner les pratiques professionnelles des intervenants autour de la jeunesse en s'appuyant sur la dynamique de la convention territoriale globale pour agir sur les leviers qui concourent à l'autonomie et à l'épanouissement des jeunes.*

*Actions pour favoriser l'accès à la création artistique, aux pratiques culturelles, de loisirs et sportives en permettant aux jeunes d'être acteurs de leur parcours (actions de médiation culturelles ; actions relevant d'un parcours culturel permettant une exploration des différents équipements culturels de proximité et une découverte artistique pluridisciplinaire.)*

### 3/ Agir pour la participation des habitants

*La participation citoyenne a constitué le cadre formel de l'élaboration du nouveau contrat de ville. Celle-ci doit se poursuivre tout au long du contrat pour garantir la pertinence des actions déployées au regard des besoins des habitants du quartier.*

*Au regard des préconisations de l'évaluation finale du contrat de ville 2015/2023 en matière de participation des habitants, des résultats de la consultation des habitants et des acteurs, il est nécessaire d'identifier les modalités et les moyens permettant la mobilisation du plus grand nombre d'habitants, y compris ceux les plus éloignés des démarches participatives pour qu'ils puissent s'exprimer et faire valoir leurs propositions au titre de leur expertise d'usage.*

*La dynamique de renforcement de la participation des habitants sera intégrée dans toutes les orientations du contrat ainsi que dans sa gouvernance.*

#### **Partenaires compétents**

**Ville +++**

**Etat ++**

#### **Partenaires impliqués**

**Agglomération +**

**Conseil départemental +**

**Associations ++**

#### **Objectifs**

- ✦ Associer davantage les habitants aux décisions qui les concernent et favoriser la co-construction.

*Expérimentation d'une co-définition d'un référentiel de participation des habitants favorisant leur « capacité d'agir » en définissant notamment les degrés de participation (information, consultation, concertation, co-construction).*

*Expérimentation de nouvelles formes de participation/co-construction dans les projets pour le quartier et intégration systématique des habitants dans la mise en œuvre des orientations du contrat.*

- ✦ Accompagner le conseil citoyens pour un conseil citoyens plus opérationnel.

*Pérennisation de la dynamique existante (accompagnement et formation du conseil citoyens pour une véritable participation aux instances du contrat de ville, soutien dans ses missions et actions).*

*Actions recherchant la mise en place des conditions favorables à l'expertise partagée.*

- ✦ Donner les moyens aux habitants de porter des actions innovantes et expérimentales dans le cadre de la poursuite du fond de participation des habitants.

*Renforcement du rôle des structures sur le quartier en matière de soutien aux initiatives des habitants (poursuivre FPH).*

*Identification et accompagnement en amont des projets de démarche des habitants par l'animateur de la vie locale et le conseil citoyens.*

*Accompagnement des collectifs d'habitants structurés afin de sécuriser de façon pérenne les conditions matérielles pour la poursuite de leur rôle et le cas échéant, l'accompagnement de groupes constitués à se monter en association.*

- ✚ Encourager et soutenir le pouvoir d'agir des habitants en valorisant et en promouvant les initiatives et les réussites des habitants.

*Création d'un espace de dialogue pour faire émerger des propositions et des initiatives à partir des besoins identifiés sur chacun des territoires prioritaires.*

*Mise en place de supports de communication permettant de d'informer sur le cadre de la participation citoyenne, valoriser les actions menées, les projets en cours.*

#### 4 . Engagements quartier de Beauregard 2030 pour le plein emploi par les parcours d'insertion

La situation du marché de l'emploi s'est améliorée sur le quartier en suivant la dynamique globale du territoire.

Dans ce contexte, les personnes restant sans emploi sont celles qui sont éloignées de France travail et/ou qui cumulent davantage de freins au retour à l'emploi (précarité, santé, modes de garde, mobilités, barrières linguistiques, savoirs de base. Elles nécessitent de mettre en place des accompagnements spécifiques vers l'insertion en pratiquant l'aller vers et en proposant des actions avec des formats et des pédagogies adaptés à leurs besoins. Une attention particulière sera portée auprès des femmes et des jeunes.

Suite à la suspension du PLIE du Forez au 31 décembre 2022, Loire Forez agglomération a défini une nouvelle politique d'insertion communautaire afin de poursuivre les actions en matière d'insertion des publics éloignés de l'emploi en complémentarité du droit commun.

La part de Rsa jeunes est surreprésentée sur le quartier de Beauregard (56%) contre 50 % sur la ville (observatoire de l'emploi au 31/12/2022)

2/3 des bénéficiaires du Rsa le sont depuis plus de 3 ans contre 1/2 sur le territoire avec une surreprésentation des femmes

Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi : 42.7 % contre 70.4 % sur l'agglomération

Part des femmes de 15 à 64 ans ayant un emploi : 37.3% contre 67.6% sur l'agglomération

#### **Enjeu**

**1/ Prévenir les ruptures dans les parcours d'insertion par une meilleure coordination et complémentarité des acteurs**

**2/ « Aller vers » les publics précaires non éligibles au droit commun pour les identifier et les orienter**

**3/ Soutenir les acteurs de la médiation vers l'emploi pour renforcer l'attractivité de l'offre de service et lever les freins à l'emploi**

## 1/ Prévenir les ruptures dans les parcours d'insertion par une meilleure coordination et complémentarité des acteurs

*Au vu du contexte sur le quartier, il est nécessaire de renforcer les actions d'accompagnement des habitants très éloignés de l'emploi et des institutions en renforçant et en ciblant les actions portées par la politique insertion communautaire et en complémentarité de France travail.*

*Les freins à l'emploi peuvent être nombreux et souvent pris en compte dans les actions portées par le droit commun pour les habitants éligibles. La mise en œuvre du contrat de ville est l'occasion de renforcer les pratiques d'accompagnement adaptées à chaque situation pour les rendre plus efficaces avec une attention particulière aux personnes non encore éligibles au droit commun.*

### **Partenaires compétents**

**État +++**

**Département +++**

**Agglomération +++**

### **Partenaires impliqués**

**France travail ++**

**Ville ++**

**Associations +++**

### **Objectifs**

- ☛ Renforcer la coordination des acteurs locaux pour construire des logiques de parcours d'insertion centrés sur les besoins des habitants et éviter les ruptures.

*Expérimentation de la mise en place d'un groupe de travail opérationnel.*

*Identification des publics cibles sur ce nouveau périmètre.*

- ☛ Renforcer le partenariat entre les services de l'emploi et les structures de proximité (France travail opérateurs et CD42, CAF, acteurs associatifs, prévention spécialisée, Face Loire, Indisloire, ELO, Forez entreprendre, ...) pour une meilleure orientation des publics.

*Réalisation d'un panorama global des structures intervenant sur le quartier.*

*Renforcement de la maîtrise du droit commun de chacun par les acteurs de proximité du quartier.*

*Identification des interlocuteurs référents.*

- ✚ Renforcer la connaissance des acteurs locaux sur les besoins de habitants en termes de savoirs de base/remise à niveau et adapter l'offre linguistique/savoirs de base.
- ✚ Rendre lisible et accessible l'offre globale d'accompagnement vers l'emploi incluant la prise en compte des freins à l'emploi auprès des habitants du quartier.

2/ « Aller vers » les publics précaires non éligibles au droit commun pour les identifier et les orienter

*Toucher les habitants du quartier non éligibles au droit commun demande d'aller à leur rencontre sur le quartier en proposant en proximité un lieu ressources sur toutes les questions ayant trait à l'employabilité et pour obtenir des réponses de premier niveau sur les problématiques liées à l'emploi au sens large*

*L.'aller vers, comme pratique, est un déplacement et une posture professionnelle pour lutter contre l'isolement, créer des liens et de la confiance, améliorer la capacité d'analyse des habitants dans la réflexivité.*

### **Partenaires compétents**

**Etat ++**

**Agglomération ++**

**Département ++**

### **Partenaires impliqués**

**Ville +++**

**Associations +++**

### **Objectifs**

- ✚ Assurer un premier relais auprès des habitants pour identifier les besoins spécifiques et commencer un accompagnement dans les premières démarches.

*Expérimentation d'un point rencontre emploi mobile.*

- ✚ Diversifier les leviers de mobilisation des habitants.

*Informations sur les dispositifs existants auprès des structures assurant un premier relais d'écoute des habitants.*

*Actions de mobilisation pour les publics ne trouvant pas des réponses adaptées dans les parcours d'accompagnement actuels.*

### 3/ Soutenir les acteurs de la médiation vers l'emploi pour renforcer l'attractivité de l'offre de service et lever les freins à l'emploi

*Accompagner les habitants du quartier durablement éloignés de l'emploi demande de proposer des actions en proximité avec des pédagogies spécifiques et participatives en agissant sur les problématiques sociales et en s'appuyant sur les compétences des bénéficiaires afin de construire un projet professionnel adapté pour un retour à l'emploi durable.*

#### **Partenaires compétents**

**Etat ++**

**Agglomération ++**

**Département ++**

#### **Partenaires impliqués**

**France Travail opérateurs++**

**Ville +++**

**Associations +++**

#### **Objectifs**

- ✚ Développer des actions et pratiques d'accompagnement qui favorisent l'envie d'entreprendre.

*Mobiliser les dispositifs d'expérience courtes en articulant l'appel à projet du contrat de ville et l'AMI porté par l'agglomération en faveur de l'insertion*

- ✚ Favoriser la mobilité des habitants.

*Actions de communication sur les solutions et aides existantes.*

- ✚ Mener un travail spécifique sur les freins psychosociaux.

*Identification partenariale des freins psychosociaux.*

*Actions de redynamisation à destination des publics éloignés de l'emploi et/ou de la formation.*

## LES CONDITIONS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE AU SERVICE DU PROJET POUR LES HABITANTS DU QUARTIER

Le contrat de ville s'inscrit dans une logique intégrée de plusieurs politiques publiques devant tenir compte des grandes orientations du contrat de ville pour le quartier de Beauregard. Ainsi, il repose sur une démarche partenariale et des signataires élargis. Il s'agit, notamment, de mettre en place les conditions pour faire de ce contrat de ville un enjeu commun et de renforcer son rôle de levier pour les expérimentations.

### 1/ Un contexte local spécifique sur ce « petit » site politique de la ville pouvant impacter la mise en œuvre et le pilotage du contrat de ville

Le contrat de ville pour le quartier de Beauregard possède des caractéristiques spécifiques à prendre en compte pour structurer sa gouvernance.

D'un point de vue géographique, le quartier de Beauregard compte un peu plus de 1 000 habitants dans une agglomération de 112 000 habitants comprenant 87 communes (dont la majorité a moins de 2 000 habitants).

D'un point de vue des ressources, de l'ingénierie et des priorités sur le territoire communautaire (cf. évaluation finale du contrat de ville 2015/2023), il est à noter :

- une ingénierie ville et agglomération « limitée » et polyvalente,
- un tissu d'acteurs réduit et potentiellement sur-mobilisé sur les différents dispositifs en cours à l'échelle du territoire de l'agglomération,
- une appropriation communautaire des enjeux politique de la ville plutôt circonscrite au périmètre de la ville de Montbrison.

Au vu de ces éléments et de l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 », il est nécessaire, pour réussir la gouvernance du dispositif sur ce « petit » site de :

- trouver sa valeur ajoutée avec la mise en place d'expérimentations et d'actions innovantes pouvant se transférer par la suite sur des infraterritoires de l'agglomération en fragilités et présentant des caractéristiques et des besoins analogues à ceux du quartier de Beauregard,
- porter des problématiques adaptées et spécifiques au quartier,
- affirmer le caractère transversal de la politique de la ville avec une recherche d'articulation du contrat de ville aux autres documents stratégiques globaux de Loire Forez agglomération (convention territoriale globale, contrat local de santé, projet culturel de territoire, projet alimentaire territoriale, CIL, ...) et de l'Etat (Cœur de ville, Pacte des solidarités, CRTE, Fonds vert...). Au regard du contexte territorial, et, au cas par cas, il pourra être étudié, dans une logique de simplification, la possibilité de fusionner certaines instances de gouvernance techniques et/ou stratégiques attachés à chacun des dispositifs,
- améliorer la lisibilité des dispositifs et des actions pour les élus, les partenaires et les acteurs locaux. Il sera proposé d'intégrer la dimension politique de la ville dans les différents groupes de travail des dispositifs globaux conclus à l'échelle de l'agglomération. Il s'agira, en fonction de la pertinence des stratégies territoriales et au regard des besoins identifiés, de faire un focus « quartier de Beauregard » dans ces dispositifs concernés par les orientations du contrat.

## 2/ Les engagements généraux des partenaires

Tous les partenaires signataires du contrat de ville s'engagent sur un projet d'ensemble partagé à :

- contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et en assurer la déclinaison opérationnelle,
- articuler leurs propres orientations et objectifs à ceux du contrat de ville,
- renforcer ou adapter, dans l'exercice de leurs compétences propres, l'intervention sur le quartier de Beauregard au regard des besoins identifiés et ce tout au long du contrat,
- travailler dans une dynamique partenariale renouvelée,
- rendre compte de leur action dans le cadre du comité de pilotage du contrat de ville afin de permettre l'évaluation de la mise en œuvre du contrat.

Des engagements spécifiques de certains partenaires pourront être formalisés dans des annexes au présent contrat.

## 3/Une organisation au service de la mise en œuvre du contrat de ville

La mise en œuvre quotidienne des actions du contrat de ville reste de la responsabilité de chacun des partenaires sous la coordination de la ville et/ou de l'agglomération selon les thématiques. La traduction des objectifs opérationnels en actions relève en priorité des partenaires compétents sur les thématiques

Conformément à l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030, la ville est confortée dans :

- son rôle stratégique ( lorsque le contrat de ville concerne une seule commune membre d'un EPCI exerçant la compétence politique de la ville, le Maire doit avoir un rôle central dans le pilotage et la coordination du contrat de ville mais aussi dans la programmation des crédits affectés),
- son rôle d'opérateur de proximité pour concrétiser la dimension stratégique citée ci-dessus.

L'agglomération doit assurer le bon niveau de mobilisation de ses propres leviers et favoriser une prise en compte de la dimension intercommunale de certains enjeux au regard de la situation de certains de ces infraterritoires

La conduite du contrat de ville et la déclinaison partenariale des orientations stratégiques demande de s'appuyer sur plusieurs dimensions.

Une gouvernance partagée adossée à une ingénierie des partenaires signataires (prise de décision collective tout au long des projets du contrat, pleine mobilisation du droit commun au service des objectifs collectivement fixés, explicitation régulière et suivi des engagements de chacun des signataires en distinguant le droit commun et les crédits spécifiques) sous la responsabilité commune de l'Etat, l'Agglomération et la Ville.

Une mobilisation et une coordination renforcées des acteurs et des leviers d'intervention pour répondre aux enjeux locaux les plus prégnants et favoriser l'interconnaissance pour mieux agir.

Cette dimension permettra également :

- de concilier une approche territoriale et thématique de la politique de la ville,
- de mettre en œuvre des projets locaux porteurs de cohérence sur le quartier au plus près de la réalité des habitants.

Une participation citoyenne pour faire émerger une dynamique de co-construction associant les habitants à la définition des priorités et des solutions à apporter de façon concrète au plus près des habitants du quartier.

**Concrètement**

**Le pilotage stratégique**

Le comité de pilotage élargi

En tant qu'organe de décision du contrat de ville :

- Il définit les grandes orientations pour le quartier politique de la ville et constitue l'organe de veille du contrat de ville (suivi des actions, contrôle de la bonne articulation entre le contrat de ville et les contrats globaux conclus à l'échelle du territoire, de l'utilisation des crédits de droit commun publiques, des moyens de droits privés et des crédits spécifiques, validation de la programmation annuelle dans le cadre de l'appel à projet ainsi que le bilan global par les bailleurs sociaux des actions engagées en matière de gestion urbaine de proximité (en contrepartie de l'abattement de la TFPB abattement de la Taxe Foncière Propriétés Bâties),
- Il valide les évolutions du contrat en termes d'orientations suite aux évaluations du dispositif (à mi-parcours et finale),
- Il est garant de la mobilisation institutionnelle et des partenaires sur l'ensemble des orientations stratégiques du contrat.

Co-présidé par l'Etat, Loire Forez agglomération et la ville de Montbrison, le copil élargi est constitué des partenaires signataires du contrat de ville et de représentants du conseil citoyens du quartier.

Rythme des réunions : au minimum une fois par an

Le comité de pilotage restreint

Lieu de partage d'informations et d'échanges entre l'Etat, l'agglomération et la Ville :

- il assure la bonne déclinaison des orientations stratégiques du contrat de ville,
- il est chargé du suivi de la mise en œuvre du dispositif,
- il suit l'actualité politique et prépare les modifications afférentes,
- il fait remonter les éventuelles difficultés et les pistes d'évolution possibles,

- il prépare le comité de pilotage élargi,
- il est chargé du suivi des évaluations du dispositif (à mi-parcours et finale).

Rythme des réunions : il se réunit autant que nécessaire

### **La coordination stratégique**

#### Le comité technique

En tant que lieu de suivi du contrat :

- il prépare et lance les campagnes annuelles des appels à projet,
- il auditionne les porteurs de projet et analyse les demandes,
- il suit la mise en œuvre du contrat, prépare les bilans annuels et la réunion annuelle avec l'ensemble des acteurs,
- il prépare les décisions du comité de pilotage,
- il constitue l'équipe évaluative du contrat,
- il met en place les conditions de l'observation du contrat, des outils, des méthodes, des échanges de bonnes pratiques pour faciliter l'action, notamment sur la mobilisation du droit commun et l'ajustement des calendriers de chacune de leurs institutions.

Il est composé de l'ensemble des techniciens des structures et institutions signataires du contrat de ville.

Rythme des réunions : au minimum deux par an

#### La réunion annuelle (Instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030)

Cette réunion avec l'ensemble des acteurs doit permettre de mobiliser une large communauté d'acteurs afin de structurer la démarche coopérative.

Elle a vocation à suivre l'avancée du contrat de ville, à coordonner les actions des différents partenaires, et notamment la campagne annuelle des appels à projet pour la réalisation concrète de la mise en œuvre du contrat de ville, une « évaluation » en continu.

#### Objectifs principaux

- mobiliser de façon coordonnée l'ensemble des programmes et dispositifs,
- assurer la transversalité de la démarche,
- co élaborer un bilan annuel de la mise en œuvre du contrat (bilan global des actions réalisées, bilan global par les bailleurs sociaux des actions engagées en matière de gestion urbaine de proximité en contrepartie de l'abattement de la TFPB, évaluation de l'utilisation des crédits de droit commun, des crédits spécifiques, des moyens de droit privé),
- analyser le bilan des actions et proposer des ajustements sur les besoins d'intervention pour prendre en compte les nouveaux besoins.

Principaux indicateurs pour analyser la réalisation concrète annuelle de la mise en œuvre de la démarche.

#### La mise en œuvre des actions

- Taux de réalisation des objectifs.
- Actions financées au titre des crédits spécifiques (nombre et thématiques, estimation de la population touchée -nombre et qualité).
- Estimation de la territorialisation, de la concentration, de la mobilisation du droit commun des partenaires signataires et de la plus-value en termes de complémentarité de l'utilisation des crédits spécifiques.
- Utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière Propriétés Bâties (actions menées sur l'année et montant des crédits affectés sur des actions menées autour de la tranquillité publique et résidentielle en complémentarité des orientations du contrat de ville).

#### L'implication des habitants

Démarches de concertation engagées avec les habitants (nombre de démarches, nombre d'habitants participants, modalités d'associations-information, communication, consultation, co-construction, partenaires associés, supports utilisés pour la concertation).

#### L'appel à projet annuel

Chaque année, le comité de pilotage élargi émet un appel à projet destinés aux acteurs du territoire à destination des habitants du quartier de Beauregard via une réunion de lancement de cet appel à projet.

Suite à l'audition des porteurs de projet par le comité technique, les dossiers reçus font l'objet d'une instruction en comité technique et en comité de pilotage restreint avant la validation des actions retenues par le comité de pilotage élargi.

Les actions proposées dans l'appel à projet doivent satisfaire à plusieurs exigences :

- les actions sont à destination majoritairement des habitants du quartier de Beauregard,
- les actions s'inscrivent dans les orientations du contrat de ville,
- les actions répondent aux difficultés rencontrées par les habitants,
- les actions impliquent les habitants du quartier pour un renforcement du pouvoir d'agir,
- les actions renforcent la transversalité, les dynamiques de coopération et l'animation locale,
- l'innovation doit être recherchée afin d'apporter des réponses efficaces aux difficultés déjà identifiées en changeant les méthodes et les approches utilisées ou à des difficultés émergentes,
- les financements demandés par les porteurs de projet doivent relever des règles d'utilisation des crédits spécifiques politique de la ville (ils viennent en complémentarité des financements des actions récurrentes des porteurs de projet ou du financement annuel de la structure demandeuse).

Sur le contrat de ville Engagements Quartiers 2030, il sera recherché la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs de moyens pour mettre en place des actions structurantes et sécuriser le fonctionnement des structures porteuses de projet.

#### L'évaluation du contrat de ville

Les partenaires signataires s'engageront dans la construction d'un référentiel d'évaluation complet.

Cet outil permettra de mesurer l'atteinte globale des objectifs à partir de la définition de critères, de questions évaluatives et d'indicateurs.

#### L'équipe projet politique de la ville communautaire

Constitué des référents communautaires sur les compétences de l'agglomération mobilisées, elle a vocation à intensifier la transversalité au sein de l'organisation pour articuler, mettre en œuvre, évaluer les actions du contrat de ville.

#### **La coordination opérationnelle pour l'animation du contrat à l'échelle du quartier et de la ville**

Par sa proximité, la ville assurera la coordination opérationnelle du contrat. Le référent communal politique de la ville en lien avec les représentants des directeurs concernés par les orientations du contrat et avec la participation de l'animateur de la vie locale mettront en place :

- une veille territoriale et urbaine pour identifier les problématiques/besoins à faire remonter aux instances du contrat de ville,
- la co-animation et la participation aux instances de gouvernance (copil, cotech),
- le pilotage et la mise en œuvre, le suivi opérationnel des démarches de projet thématiques relevant des orientations du contrat de ville et de la programmation annuelle des actions,
- l'animation d'un réseau d'acteurs locaux concourant à la mise en œuvre d'actions sur le QPV et favorisant le partenariat et les coopérations,
- l'information des porteurs de projet sur les aides et l'accompagnement dans leurs démarches,
- l'accompagnement et le soutien aux associations locales et aux habitants dans la mise en œuvre opérationnelle d'initiatives de droit commun répondant aux objectifs du contrat de ville,
- l'appui et l'accompagnement du conseil citoyens, des initiatives des habitants.

#### **La participation citoyenne**

Il s'agit de concevoir, dans la vie du contrat, la participation comme un pouvoir des habitants et des usagers : de dire, de faire et d'évaluer. Cette participation (cf. orientation 3) a vocation à :

- favoriser l'appropriation du dispositif et des actions à mener,
- renforcer la confiance des institutions dans les initiatives des habitants et inversement,
- favoriser les processus de concertation initiés avec les habitants,
- renforcer la prise en compte de l'expertise d'usage des habitants.

Le conseil citoyen sera mobilisé sur une intervention transversale dans la gouvernance globale.

Dans son rôle consultatif, il assure une veille sur le quartier avec un positionnement d'observateur et de relais (remontée des informations, des problématiques et de la parole des habitants) pour améliorer la vie du quartier.

Il conviendra d'aller vers un cadrage formel de la participation/concertation des habitants garantissant leur participation tout au long du contrat. Il s'agit de construire les modalités d'implication des habitants pour leur participation constructive et adaptée aux objectifs du contrat de ville.



LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS  
2030

Le Préfet de la Loire	
-----------------------	--

Le Président de la Communauté d'Agglomération	
--	--

Maire de Montbrison ou pour le Maire et par délégation,	
--	--

Le Président du Conseil Départemental Pour le Président et par délégation, Le	
--	--

<b>Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Loire</b>	
--	--

<b>Le Procureur de la République près le tribunal judiciaire</b>	
--	--

<b>La Directrice Régionale de la Banque des Territoires</b>	
---	--

<b>La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire</b>	
--	--

<b>Le Délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé</b>	
--	--

<b>La Directrice Régionale AURA HLM</b>	
---	--

La Directrice générale d'Alliade Habitat	
--	--

Le Directeur général de Bâtir et Loger	
--	--

Le Directeur général de Deux Fleuves Loire Habitat	
---	--

Le Directeur de l'agence France Travail de Montbrison	
--	--

## ANNEXES

ANNEXE 1 : Convention intercommunale d'attribution

ANNEXE 2 : Conventions d'abattement de la Taxe Foncière Propriétés Bâties

ANNEXE 3 : Convention de gestion urbaine de proximité

